



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 11 juillet 2016

Sous la Présidence d'Alphonse DECKER, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Mmes Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD et M. Gilles JACQUET
Conseillers municipaux : Nathalie HALLER, Tobias SCHNEIDER, Marc ADOLFF, Daniel BURRUS,
Esther MULL Katja BASTIAN

ABSENTS – excusés :

Emmanuel LANOE, Cédric CEBECI

Procuration : 01

Secrétaire de séance : Gilles JACQUET

Date de dépôt de la convocation : 4 juillet 2016

OUVERTURE DE LA SEANCE ORDRE DU JOUR :

1 AFFAIRES GENERALES :

1. AFFAIRES GENERALES :

OBJET : Choix pour la réalisation de la future Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) DCM285/2016

Après avoir entendu l'exposé de MM STRASBACH et JUND du SDEA lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016 concernant le projet de réalisation de la future Station d'Épuration des Eaux Usées. Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le choix de la STEP.

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, précise que le volume journalier qui pourra traiter la station est de 1000m³/jour et que deux options s'offrent à la commune :

- Station à lits plantés de roseaux pour un montant 2 129 350,00€ d'investissement
- Station à boues activées pour un montant 1 959 700,00€ d'investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, passe au vote :

POUR : 08

CONTRE : 01

ABSTENTION : 02

- **Opte** pour le projet **de station à boues activées**
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y relatifs

REÇU LE :

21 JUL. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : retrait du Syndicat Forestier du Pays de Hanau DCM286/2016

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg concernant les démarches engagées en vue de la cession de leurs massifs forestiers de Neuwiller-lès-Saverne et Bosselshausen. Les HUS souhaitent se retirer du Syndicat Forestier du Pays de Hanau, à la date des actes de vente prévues au plus tard au 1^{er} trimestre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- N'émet aucune observation particulière à l'encontre de ce dossier et émet un avis favorable au retrait du Syndicat Forestier du Pays de Hanau

OBJET : Cession massifs forestiers des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg DCM287/2016

Le Maire expose et fait suite à l'avis d'appel ouvert de candidatures en vue de la cession amiable de forêt sur le ban de Neuwiller-lès-Saverne représentant 48ha et 20a.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Se porte acquéreur pour cette cession amiable de forêt sur Neuwiller-lès-Saverne pour une surface de 48ha et 20a

Autorise l'EPF (Etablissement Public Foncier) à porter ce projet pour la commune

OBJET : Création - emploi de non titulaire/saisonniers DCM288/2016

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, expose au membre du Conseil Municipal, la nécessité de recourir à des agents contractuels/saisonniers pour le service technique pour la saison estivale (juin à septembre), pour un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La création d'emploi de contractuel – saisonnier à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à : effectuer les travaux d'entretien de la commune, entretenir espace verts, et entretien courant de la voirie, etc.

La durée hebdomadaire de service pourra varier entre 20h00 à 25h00 selon les besoins de chaque année.

La rémunération se fera sur la base du 1er échelon d'adjoint technique de 2ème classe

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : Accroissement temporaire d'activité





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : AVENANT D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PRÉVENTION DCM289/2016

La collectivité territoriale de Neuwiller-lès-Saverne :

Après avoir pris connaissance des conditions générales de la constitution du groupement de commandes fixées dans la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de services pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux, l'élaboration d'un plan de prévention et la consignation des risques psychosociaux dans le Document Unique mis en place et proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 30 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, la commune de Neuwiller-lès-Saverne :

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 02

- déclare adhérer au groupement de commandes précité constitué par un prestataire de services, ainsi qu'à ses règles de fonctionnement, et définit les besoins de la collectivité comme suit :

Nombre d'agents par filière (tous statuts confondus) :

Administrative : 2 agents

Technique : 4 agents

Sociale : 2 agents

Atteste avoir réalisé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DU), le tenir à jour et dont les unités de travail* sont :

- Partie administrative
- Partie technique
- Partie scolaire

Atteste avoir nommé un assistant de prévention :

NOM : M. GROSS Didier

Atteste avoir formé son CHSCT **:

- La formation obligatoire de 5 jours
- La formation de deux jours sur les RPS

Reconnait que l'engagement de la collectivité est ferme et définitif.





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : Soutien à l'organisation d'ateliers de pratique de l'alsacien/bilinguisme DCM290/2016

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la participation régionale au financement pour l'enseignement de l'alsacien.

La participation a été fixée à 16€ par heure de cours : groupe pour jeunes et adultes, débutants et confirmés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Souhaite** présenter une demande pour les actions dans le cadre des activités péri éducatives
- **Souhaite** présenter une demande pour les actions dans le cadre du grand public
- **Autorise** le Maire à signer ces demandes de subvention

OBJET : création d'un poste/ chargé de mission dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte DCM291/2016

Mme Sandrine LOMBARD expose : un « territoire à énergie positive » s'engage à atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale à moyen terme en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

L'ADEM (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie) aide au financement sur la création d'un poste à temps plein dans le cadre de ces missions. Ainsi, pour permettre le montage et le suivi de tous les dossiers TEPCV, la commune souhaite créer un poste de contractuel sur 3 ans, 35/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la création d'un poste de contractuel
- **Autorise** le Maire à procéder au recrutement
- **Autorise** le Maire à signer le contrat d'engagement
- **Autorise** le Maire à présenter une demande de subvention auprès de l'ADEM

REÇU LE :

21 JUIL. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE

OBJET : Plan Régional 2016 de soutien à l'investissement DCM292/2016

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le plan régional 2016 de soutien à l'investissement :

Afin de donner un signal fort à destination des communes les plus petites qui rencontrent des difficultés économiques et financières notamment liées à la baisse des dotations de l'Etat, la Région a décidé de lancer ce plan régional de soutien à l'investissement.

Le montant de l'aide régionale s'élève à 20% maximum du coût HT des travaux plafonné à 20 000 €. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Sécurisation aux abords de l'école :

Ces travaux consistent :

- en la création d'un parking placé directement à côté de l'école : il n'existe en effet, aucun stationnement réglementé devant l'école. Il est de plus en plus difficile de circuler aux abords de l'école lorsque les bus et les véhicules des parents stationnent des 2 côtés de la chaussée.
- En la création d'aménagement de sécurité sur la voirie communale avec la mise en place de ralentisseurs et de radars pédagogiques

Ces travaux s'inscrivent dans un réel souci d'aménagement et de sécurisation afin de créer un espace sécurisé pour les enfants et parents.

Ces travaux sont financés comme suit :

Coût du projet

	H.T.
traitement surface	44 000.00
plantations	8 000.00
équipements (mobilier, portail, etc)	8 000.00
traitement chaussée zone 30	40 000.00
Total des travaux	100 000.00
TOTAL du programme :	100 000.00

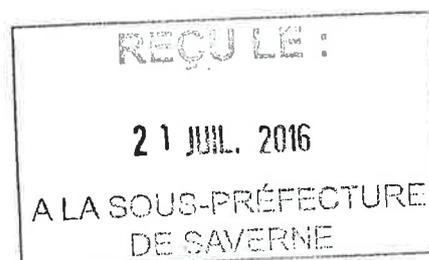
Plan de financement

	Dépenses HT	Recettes
traitement surface	100 000.00	
plantations		
équipements (mobilier, portail, etc)		
traitement surface		
Subventions plan de soutien		20 000.00
Auto financement		80 000.00
TOTAL du programme :	100 000.00	100 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

- Souhaite présenter ce dossier au plan régional de soutien
- Autorise le Maire à signer tous les documents y relatifs





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : ATIP - Approbation de convention/ Etude de faisabilité pour mise en sécurité de la traverse du village DCM293/2016

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 22 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : **ÉTUDE DE FAISABILITE POUR MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE DU VILLAGE**, mission correspondant à **27 demi-journées** d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015





COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

ÉTUDE DE FAISABILITE POUR MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

correspondant à **27 demi-journées d'intervention**

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet

1. AFFAIRES FINANCIERES :

OBJET : Contentieux Commune de Neuwiller-lès-Saverne/Esther MULL DCM294/2016

Mme Esther MULL pour ce point est invitée à sortir de la salle.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du jugement de Tribunal Administratif de Strasbourg du 22 avril 2016 concernant le contentieux : Commune de Neuwiller-lès-Saverne/Esther MULL.

La commune est ainsi condamnée à verser :

- **500,00 €** à titre de dommages intérêts en réparation de son préjudice mais est débouté du reste de sa réclamation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de cette décision et décide de mandater le montant de cette condamnation au C/6718 pour un montant de 500,00 €.
- Prend acte du montant de 1 884,00 € frais d'honoraires de Me SCHIRER dans le cadre de cette affaire – mandatement au C/6718

REÇU LE :

21 JUL. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : Encaissement chèque/APE DCM295/2016

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, présente au membre du Conseil Municipal la participation de 600,00 € de l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour l'acquisition de vidéoprojecteurs à l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte ce remboursement de 600,00 € qui sera affecté au C/7588
- souhaite remercier à nouveau l'association APE pour son dynamisme, ses initiatives et son engagement

OBJET : Encaissement/vente du livre de Neuwiller-lès-Saverne DCM296/2016

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, présente au membre du Conseil Municipal les ventes du livre de Neuwiller-lès-Saverne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le montant de 716,00 € correspondant à la vente du livre qui sera affecté au C/7588

OBJET : Encaissement/remboursement Alsapro Hygiène DCM297/2016

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, présente au membre du Conseil Municipal le remboursement d'Alsapro Hygiène :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le montant de 43.64 € correspondant au remboursement qui sera affecté au C/7588

DIVERS :

- Information sur la réunion publique du mardi 12/07/2016 à 19h30 au foyer bosco
- Information sur les travaux encours : club house et city park

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Vu pour être affiché le mercredi 13 juillet 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-lès-Saverne, le 13 juillet 2016

Le Maire



8

REÇU LE :

21 JUIL. 2016

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE